

AIDE A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE ECRITURE ou REECRITURE (Animation)

Objet de l'aide

- Ecriture ou réécriture de scénario

Bénéficiaire : Seules les personnes physiques peuvent déposer. Les sociétés et les associations ne sont pas éligibles.

- **Auteur du département de la Charente** : tout scénario, justificatif de résidence dans le département de la Charente.
- **Auteur extérieur au département de la Charente** : scénario mettant en valeur le patrimoine départemental ou des thèmes départementaux de manière significative et justifiée (justificatif de résidence dans le Département).
- **L'écriture ou la réécriture** fera l'objet d'une résidence dans le département de la Charente pour permettre à l'auteur d'y inscrire artistiquement le projet.

Sont exclus les projets étudiants présentés dans le cadre de cursus scolaire.

Critères de qualité du projet

- Qualité artistique et faisabilité du projet

Procédure

- Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière.

Calcul de la subvention et modalités de paiement

- Subvention forfaitaire plafonnée à 4 000 €
- Paiement en une fois à la signature de la convention

Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention

- Fournir le scénario définitif
- Produire un document écrit précisant la suite donnée au projet
- Adresser un bilan financier de l'opération établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées dans le département de la Charente : rémunération de l'auteur, frais de repérages, frais de documentation (hors acquisition de matériel).

Le bénéficiaire dispose d'un an pour l'écriture ou la réécriture d'un scénario.

Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.

Pour le département de la Charente, adresser 2 dossiers complets format papier reliés (avec tous les éléments demandés) à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric CROS

Directeur général des services

MAGELIS

3, rue de la Charente

16000 ANGOULEME

Contact : Sophie HAHNE – 05 45 38 89 66 / shahne@magelis.org

Avec les éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente
- Présentation détaillée du projet : quelques pages de scénario, un synopsis développé, une note d'intention.
- Attestation de résidence dans le département de la Charente.
- Dates d'écriture prévues.
- Justificatif de domicile (eau, électricité, téléphone).
- Producteur éventuellement envisagé.
- CV de l'auteur, réalisateur et producteur (éventuel).
- Budget prévisionnel de l'écriture : rémunération de l'auteur, frais de repérages, frais de documentation (hors acquisition de matériel).
- Plan de financement.
- RIB du bénéficiaire de la subvention.
- **Pour une société** : extrait K-bis de moins de 3 mois de l'établissement, SIRET à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscale et sociale valant pour l'année écoulée, pour une entreprise en nom personnel une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel et les contrats conclus avec l'auteur.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le lien internet pour le dépôt des demandes
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-laudiovisuel/>